



الجمعية الديمقراطية لنساء المغرب  
 ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⴰⵏⵙⵓⵔⴰ ⴰⵙⵎⴻⵔⴰⵏⵜ  
 Association Démocratique des Femmes du Maroc

<b>Intitulé de la mission</b>	<b>Élaboration d'un mémorandum de plaidoyer pour une réforme des lois organiques des collectivités territoriales.</b>
<b>ENTITÉ</b>	<b>Association Démocratique des Femmes du Maroc- bureau de Casablanca</b>
<b>Pôle</b>	<b>Casablanca-Settat</b>
<b>Volet</b>	<b>Moucharaka Mouwatina</b>

**Finalité de la consultation**

Cette mission a pour objet de réaliser, pour le compte de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), un mémorandum de plaidoyer pour une réforme des lois organiques des collectivités territoriales en vue de présenter des recommandations, et mener un plaidoyer auprès des élu-e-s de la région de Casablanca - Settat, pour une réforme du cadre légal et institutionnel de la gouvernance territoriale afin de renforcer les principes de bonne gouvernance, et donc intégrer d'une manière transversale l'approche genre au niveau de l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des programmes de développement des collectivités territoriales, au niveau du développement territoriale et au niveau du budget communal et régional. Ces amendements devront servir à réviser les lois organiques des collectivités territoriales dans le nouveau contexte de la régionalisation avancée, de la constitution de 2011 et des engagements internationaux en matière d'égalité des sexes et proposer des corrections des dispositions qui limitent l'exercice des acteurs politiques et acteurs civils de leurs fonctions pour une planification participative et inclusive au niveau territorial, et la parité quant à l'accès des femmes aux postes de décision au niveau des conseils élus et les commissions permanentes.



المملكة المغربية  
 ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ



المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
 ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⴰⵏⵙⵓⵔⴰ ⴰⵙⵎⴻⵔⴰⵏⵜ  
 Conseil national des droits de l'Homme





## 1-Table des matières

1. Informations générales.....	3
2. Contexte.....	4
3. Objectifs spécifiques.....	5
4. Résultats attendus.....	7
5. Missions et livrables.....	8
6. Profil du consultant-e.....	9
7. Dossier de candidature.....	10





## 1- Informations générales

L'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), est une association non gouvernementale à but non lucratif, féministe et autonome, créée en 1985. Elle a pour mission la défense, le renforcement et la promotion des droits des femmes sur les plans juridique, politique, économique, social et environnemental.

L'ADFM mène le projet « **Renforcement du dialogue démocratique et appui aux processus constitutionnel** » au niveau de la région Casablanca-Settat dans le cadre du programme «Moucharaka Mouwatina». L'objectif général du projet est d'accompagner et soutenir le processus de mise en place des mécanismes de participation démocratique prévus par les lois des collectivités territoriales pour sensibiliser et favoriser l'implication effective des citoyens dans la gestion des politiques publiques locales hommes, femmes et jeunes. Cela concorde avec l'objectif du programme Moucharaka Mouwatina, financé par l'UE, qui se veut être un instrument expérimental de la décentralisation de l'appui de l'UE aux organisations de la société civile (OSC) et qu'il ambitionne de promouvoir et renforcer la contribution effective des OSC à la consolidation de l'Etat de droit, à la démocratisation et au développement socio-économique du Maroc. Il ambitionne, entre autres, le renforcement des capacités des OSC, le réseautage de la société civile et la démocratie participative par l'implication des OSC dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et dans le développement local.

Le programme Moucharaka Mouwatina appuie les initiatives de la société civile dans les domaines de la jeunesse, de l'égalité femmes – hommes et de l'environnement et se déploie au niveau régional, à travers quatre bureaux dans les régions pilotes de Casablanca-Settat, l'Oriental, Souss-Massa et Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Le programme dispose, par ailleurs, d'un bureau de coordination nationale à Rabat. Financé par l'Union européenne à hauteur de plus de 13 millions d'euros pour la période de 2018-2020, Moucharaka Mouwatina est mené en partenariat avec le Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement, le Conseil National des Droits de l'Homme, l'Institut National de Formation aux Droits Humains (Institut Driss BEN ZEKRI) et le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant que partenaire de mise en œuvre et avec la participation de la société civile au Maroc.



المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC



المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
Conseil national des droits de l'Homme





## 2-Contexte

La dernière réforme de la Constitution de 2011 a constitué une nouvelle étape du développement de la décentralisation et de la régionalisation, dans ce contexte l'exigence d'intégration de l'approche genre dans le paysage territorial est stipulée par la constitution, mais aussi dictée par les engagements internationaux, comme le prescrit l'une des principales recommandations des Objectifs du Développement Durable (ODD), en 2016 ; "la territorialisation de la dimension genre au niveau des plans et programmes de développement". Suite aux dispositions de l'article 146 de la constitution, chaque niveau des collectivités territoriales (Région, Préfecture et Province, commune) est doté aujourd'hui de sa loi organique qui définit les règles de gouvernance et fixe les conditions de gestion des conseils et prévoit des dispositions visant à assurer une meilleure participation des femmes au sein de ces conseils. L'égalité de genre s'est affirmée dans plusieurs textes et lois marocaines régissant les stratégies nationales et territoriales ce qui permet de promouvoir leur représentativité au niveau territorial. Les acteurs locaux sont dotés d'instruments de développement économique et social grâce à la régionalisation avancée ce qui leur permet de valoriser les ressources spécifiques à chaque région et donc de répondre aux demandes des habitant-e-s marginalisé-e-s à travers des politiques publiques inclusives.

Les lois organiques relatives aux collectivités territoriales (n°14.111- 14.112 – 14.113) octroient de larges prérogatives aux collectivités territoriales et prévoient l'application de l'approche genre dans toutes les affaires publiques des collectivités territoriales ; notamment dans la composition des bureaux des conseils élus, dans les Programmes de Développement Régionaux (PDR), les Plans de Développement Préfectoraux/ Provinciaux (PDP) et les Plans d'Action Communaux (PAC) et des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT). Les lois organiques relatives aux Collectivités territoriales (LOC) ont également pour principal apport l'institutionnalisation et la territorialisation de l'égalité de genre grâce à la création des instances consultatives, d'équité, d'égalité des chances et de l'approche genre (IEEAG), la promotion de la démocratie participative, le droit de présenter des pétitions, le plaidoyer et la mise en place des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation, exigés comme un axe de la gouvernance territoriale sensible au genre. Dès lors, les collectivités territoriales ont vocation à jouer un rôle crucial dans la réduction des inégalités entre les sexes et la promotion des droits des femmes.











- Redéfinir les rapports entre les conseils des collectivités territoriales et la société civile à travers des dispositions juridiques avec pour objectif, la mise à disposition en faveur des organes consultatifs d'un budget pour assurer la couverture des frais de fonctionnement nécessaires pour l'organisation des réunions, la logistique complète devant faciliter le déroulement des rencontres, et la production de documents de travail et leur diffusion aux parties concernées.

#### 4-Résultats attendus

Le Mémorandum devra permettre de:

- Établir un État des lieux de la représentativité des femmes et leurs accès aux postes de décision au sein des conseils élus des trois collectivités territoriales et des commissions permanentes;
- Faire un diagnostic de l'intégration de l'approche genre des programmes de développement PAC/PDP/PDR au niveau de la région Casablanca - Settat;
- Formuler des recommandations pour renforcer la décentralisation et la régionalisation avancée afin d'appliquer les stratégies nationale au niveau territorial en vue d'institutionnaliser la parité, l'équité et l'égalité et garantir un meilleur accès des femmes aux postes de décision.



المملكة المغربية  
+٠٢٠٢٤١+ | ١٢٠٢٤٤٠



المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
وزارة العودة المكافئة لحقوق الإنسان والعلاقات مع البرلمان  
OZLZL | O.C.O | ZK.O.H. | H.H.X.O.  
Conseil national des droits de l'Homme









## 6-Profil du consultant-e

Le Consultant/la consultante doit répondre au profil suivant :

- Education :
  - Avoir un diplôme supérieur en science politique ou sciences sociales connexes de niveau Master ou Doctorat.
- Compétences fonctionnelles :
  - Esprit d'analyse et capacités de synthèse
  - Habilité de communication notamment avec les administrations publiques.
  - Bonne connaissance des cadres de développement internationaux ;
  - Très bonnes capacités rédactionnelle (l'ensemble des livrables doit être remis en français) ;
  - Très bonne capacité de collecte et d'analyse de données (statistiques, etc.).
- Expérience :
  - 5 ans minimum dans le domaine lié aux prestations demandées;
  - Avoir participé au minimum à l'élaboration de deux études similaires;
  - Expérience dans le domaine des approches (genre – plaidoyer – droit humain....), et de la gouvernance territoriale ;
  - Avoir une expérience avérée en méthodes et techniques de recherche ;
  - Une connaissance approfondie du processus de transition démocratique du pays ;
  - Une maîtrise approfondie du cadre juridique et politique marocain ;



المملكة المغربية  
+٠٧٣٥٧١٧٤٢٨٤٠٧٣٥٧١٧٤٢٨٤٠



المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
وزارة العولمة المكلفة بحقوق الإنسان والعلاقات مع البرلمان  
ووزارة العدل والشؤون الإسلامية والأوقاف  
Conseil national des droits de l'Homme





## 7-Dossier de candidature

Le dossier de candidature des postulants/es devra comprendre une offre technique et une offre financière :

**L'offre technique** doit comprendre les éléments listés ci-après :

- Une synthèse de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée;
- Le planning de la réalisation de la mission;
- Les curriculum vitae du consultant-e ou des consultants/es à jour;
- Les attestations de référence de missions similaires ;
- Le chronogramme proposé pour la consultation.

**L'offre financière :**

L'offre financière pour la prestation devra comprendre, en dirham (MAD), en Hors taxes, et en Toutes Taxes Comprises. A noter que l'offre financière doit porter toute éventuelle dépense liée à cette mission (frais de déplacement, hébergement et toutes autres charges liée à la réalisation de cette mission).

Les soumissions doivent être envoyées à [adfm.ong@gmail.com](mailto:adfm.ong@gmail.com) avant le 1 Novembre à minuit.

Seules les candidat-e-s sélectionné-e-s seront contacté-e-s.



المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC

وزارة العونة المكلفة بضقوق الإنسان والعلاقات مع البرلمان  
Ministère de l'égalité des territoires, des droits de l'homme et des relations avec le parlement



المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
Conseil national des droits de l'Homme

